



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Uniformisation des connectiques des NVEI

Question écrite n° 42336

### Texte de la question

Mme Corinne Vignon interroge Mme la ministre de la transition écologique sur l'uniformisation des connectiques de recharge des appareils électroniques et des nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI). Les villes et villages sont irrigués par des réseaux historiques et performants d'éclairage public qui offrent une opportunité jusqu'ici non exploitée de distribution secondaire d'électricité. En effet, dans certaines communes précurseuses en la matière, des connectiques de recharges pour les téléphones mobiles notamment mais aussi les trottinettes électriques, les mono-roues, les *hoverboards* et les gyropodes sont déployés sur les pilonnes électriques. Cependant, ces communes ambitieuses, qui cherchent à promouvoir les déplacements doux, se heurtent à l'absence d'une norme unique de connectique de rechargement s'agissant des nouveaux véhicules électriques individuels. Le fait que chaque fabricant soit propriétaire de sa connectique tend à anéantir l'effort des collectivités. Si pour l'informatique, l'émergence de l'USB a simplifié la vie et permet aujourd'hui d'en installer dans tout l'espace public et pour la téléphonie mobile, la récente décision de l'Europe permet d'entrevoir les mêmes perspectives, s'agissant des NVEI il n'en est rien. Aussi, à la demande des élus locaux, elle souhaiterait savoir quelles sont les dispositions qu'elle compte mettre en œuvre pour encourager les producteurs de NVEI à converger vers une connectique identique.

### Texte de la réponse

**CIRCUIT COURT** Les nouveaux véhicules électriques individuels répondent à une partie des besoins de mobilité douce, alternatives à l'utilisation des véhicules automobiles. Comme beaucoup de nouveaux produits, la mise en place de normes et standards est indispensable pour rationaliser les diverses solutions industrielles qui se développent. Des travaux sont en cours sur la standardisation des nouveaux véhicules électriques individuels, aux niveaux européen et international. La Commission européenne a mandaté le CEN (Comité européen de normalisation) et le CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) afin d'établir des normes sur ces sujets, interfaces, standardisation d'échange de batteries sur ces véhicules, pour les intégrer, in fine, dans des directives ou règlements européens. Par ailleurs, un comité technique (TC 125) a été créé au sein de l'IEC (International Electrotechnical Commission), dont la France fait partie, ainsi que plusieurs industriels nationaux. Il démarre ses travaux sur la standardisation de ces véhicules, incluant notamment l'infrastructure d'échange d'électricité, y compris les stations d'accueil et les systèmes de stockage.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Vignon](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42336

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 10 janvier 2022

**Question publiée au JO le** : [2 novembre 2021](#), page 7955

**Réponse publiée au JO le** : [5 avril 2022](#), page 2296